

## Groupe de travail n°5 : Installation et transmission agricoles

Vendredi 26 juin 10h-12h

### Présent-e-s :

AMARDEILH Florence (ELZEARD)  
BAUGET Véronique (Terre de Liens Aquitaine)  
CHAMBELLAND Benjamin (GIP GPV Rive Droite)  
DALY Eléonore (Chambre d'agriculture de la Gironde)  
DE FRAMOND Alain (Bordeaux Métropole)  
DELHEZ Jocelyne (EM France Sud-Ouest)  
DESMOULIN Sandra (Agricultrice)  
DUCLER Lucile (Département de la Gironde)  
DUMAS Hélène (SAFER)  
ECOUELLAN Delphine (Bio Nouvelle Aquitaine/AgroBio)  
FAUGERE Marie-Pierre (Bordeaux Mécènes Solidaires)

GARANTO Antoine (Saveurs Quotidiennes)  
GASPE Marlène (AGAP)  
GAUTIER Laure (Bordeaux Métropole)  
HELISSEY Constance (VertigoLab)  
PRIVAT Stéphanie (Département de la Gironde)  
PROD'HOMME Vincent (Centre de Formation Beauséjour)  
REYBOUBET Céline (Elu-e-s Ecologistes Bordeaux)  
THINON Mélodie (Porte-Greffe)

### Excusé-e-s :

BALLEREAU Alexia (Bordeaux Métropole)  
NICOLLET Léo (Communauté de Communes de Montesquieu)

### Ordre du jour

- Quels sont les dispositifs existants sur le territoire métropolitain et girondin pour accompagner installation et transmission ? Quel a été l'impact du confinement sur ces dispositifs, et sur l'installation et la transmission plus généralement ? Les impacts de la période s'inscrivent-ils dans les tendances de l'installation et de la transmission sur le territoire, et si oui comment ?
- Les dispositifs d'accompagnement à l'installation et la transmission sont-ils connus des porteurs et porteuses de projets et des cédant-e-s, et plus généralement dans le monde agricole ? Comment rendre plus lisibles les parcours d'installation et de transmission, et identifier les bon-ne-s interlocuteur-ric-e-s pour chaque étape ?
- Quel bilan vous faites de ces dispositifs en termes d'utilisation par les porteurs et porteuses de projets ? et les cédant-e-s ? Comment les renforcer, comment aller plus loin ? Quel est le rôle des pouvoirs publics dans cet accompagnement ?

### Relevé de décisions

Les échanges de ce groupe de travail ont permis d'identifier des actions à mener :

- Sur les parcours d'installation :
  - Créer un document de synthèse et de valorisation des informations et plaquettes déjà existantes pour diffuser l'information sur les interlocuteur-ric-e-s existant-e-s en Gironde, le publier sur le site internet du CCGAD et le transmettre aux partenaires et organismes de formation ;
  - Suivre le travail de MicroAgri 2 sur le compagnonnage et en diffuser les résultats via le CCGAD.
- Sur la transmission :
  - Un chantier sur les enjeux de transmission est déjà en cours à la Chambre d'Agriculture : le CCGAD doit prendre contact avec la personne en charge de cette mission pour identifier comment venir en appui de ce travail.
  - Identifier les agriculteur-ric-e-s qui ont déjà cédé leur exploitation ou qui sont en questionnement et les porteur-euse-s de projets pour animer un temps d'échange et de rencontre sur la transmission à l'occasion du Salon de l'Agriculture 2021.

### Compte-rendu des échanges

Cet atelier s'inscrit dans la série de groupes de travail animés par le CCGAD de Bordeaux Métropole portant sur des thématiques prioritaires identifiées par les représentant-e-s des collèges d'acteur-ric-e-s. Cet atelier a été préparé avec l'aide de trois représentantes des collèges d'acteurs : Marlène Gaspé, Delphine Ecouellan et Jocelyne Delhez. Au cours de ce travail de préparation, trois grands axes de discussion ont été élaborés pour constituer la trame de nos échanges aujourd'hui (cf. ODJ). Je vous propose donc de commencer par un échange sur la situation de l'installation et de la transmission agricoles sur notre territoire.

Delphine Ecouellan (Bio Nouvelle Aquitaine/ Agrobio) :

Je suis conseillère territoire à Bio Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique). Notre structure est présente dans tous les départements via des groupements bio départementaux. Pendant le confinement, notre structure n'a pas trop souffert car les produits bio ont été plébiscités. Nous avons enregistré une hausse de 8% des ventes de produits bio au niveau national. Nos producteur·rice·s n'ont donc pas eu de difficultés à vendre leur production. Au niveau de nos activités, nous proposons un accompagnement technique individuel (accompagnement technique d'une ou plusieurs visites sur l'exploitation) et collectif (formations). Nous accompagnons également les collectivités dans la conception et mise en œuvre de projets de territoire favorables à la transition agricole. Pour parler de notre vision de l'installation sur le territoire, nous nous rendons compte que les porteur·euse·s de projets à l'installation sont souvent des personnes en reconversion qui doivent être formées et accompagnées par nos structures pour être compétentes. Il faut pouvoir leur donner l'opportunité de réaliser des stages, de se tester avant de s'installer. D'autre part, nous nous rendons compte que les collectivités prennent peu en main la question de la transmission (accent mis sur la mise en place de projet nourriciers). Il est important de mieux prendre en compte les agriculteur·rice·s déjà installé·e·s sur le territoire.

Vincent Prod'homme (Centre de Formation Beauséjour) :

Je travaille pour le centre de formation Beauséjour, situé sur le territoire sud girondin. Au niveau de l'installation agricole, nous proposons un cursus installation agricole orienté sur l'agriculture bio (au travers d'un certificat de spécialisation) qui existe depuis 5 ans. Ce cursus a été lancé dans une optique d'accompagnement de viticulteur·rice·s à la conversion en bio. Par la suite, nous nous sommes rendu compte que de nombreuses personnes accompagnées étaient des porteur·euse·s de projets variés, avec notamment des projets de création d'exploitation maraîchère sur petites surfaces. Depuis 2 ans, nous proposons sur ce parcours un titre de technicien·ne agricole pour permettre aux porteur·euse·s de projet de valider un diplôme de niveau 4 (au même titre qu'un BPREA). Le confinement nous a contraint à réaliser les formations à distance, alors que les porteur·euse·s de projet ont besoin de pratique, de concret, de terrain. Nous avons également dû reporter des sessions d'examen. Nous accueillons chaque année des promotions de 25 à 30 stagiaires avec des projets d'installation qui débouchent sur des promotions avec 4-5 candidat·e·s dont les projets d'installation vont se concrétiser dans les mois suivant la formation. C'est-à-dire que ce sont des candidat·e·s qui sont passés par le PAIT (Point Accueil Installation et Transmission) ou l'AGAP (Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne), qui sont déjà dans une recherche de reprise de foncier ou d'exploitation. La promotion est formée à Gironde sur Dropt et nous la délocalisons à Libourne pour couvrir le Nord et le Sud du département. Au niveau de la tendance à l'installation, pour résumer nous avons surtout des projets de maraîchage avec des cultures vivrières. Ce sont des projets d'installation qui sortent des schémas classiques avec des volontés de s'installer en collectif, de démarrer progressivement son activité en conservant un emploi salarié à côté pour monter progressivement en puissance. Ce sont des porteur·euse·s de projet qui vont s'orienter vers les dispositifs d'espaces-test. Nous sommes convaincus que la formation, surtout dans un projet de reconversion, est une étape indispensable. Ces formations contribuent en effet à la création de réseau, à la découverte du métier. Il s'agit d'un parcours long, le projet peut mettre plusieurs années à se concrétiser. Nous sommes sur un territoire où il existe un vrai besoin de formation répondant à un désir des porteur·euse·s de projet mais une des principales difficultés que l'on rencontre est le manque de visibilité sur le long terme sur les financements. Une autre problématique porte également sur le contenu des formations avec un manque de pratique pour les stagiaires sur la durée de la formation. La formation est financée principalement par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du plan régional de formation.

Alain de Framond (Bordeaux Métropole) :

Je travaille à la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole. Je voudrais d'abord expliciter l'intérêt nouveau de la Métropole pour l'agriculture alors que nous sommes en milieu urbain. Le premier élément de réponse vient de l'écart culturel profond constaté entre milieu urbain et monde agricole. Les urbains ont perdu le lien à la nature et à l'agriculture. Face à ce constat, le Conseil Métropolitain a délibéré en 2018 une politique agricole pour maintenir ce lien vital aux urbains, ne serait-ce que du point de vue de leur alimentation. Les habitant·e·s font peu le lien entre l'action quotidienne de se nourrir et le monde agricole, ses acteur·rice·s et leurs conditions de vie. La Métropole prend conscience de cela aujourd'hui et l'intègre à sa politique. Pour revenir sur la période de crise sanitaire, nous avons déclenché un plan d'aide d'urgence économique ouvert au secteur agricole. Nous avons cependant reçu très peu de demande des exploitant·e·s (4 seulement sur les 180 exploitations de la Métropole). Nous avons en effet constaté que les maraîcher·e·s étaient débordé·e·s avec des volumes de demande inhabituels,

auxquels ils ont eu du mal à répondre. Dans le milieu rural en revanche, des acteur·rice·s ont davantage souffert mais s'en sont plutôt bien sortis sur la Métropole.

La problématique de la transmission est particulièrement prégnante. Aujourd'hui, 40% des exploitations de la métropole sont sujettes à cette problématique (détenues par un·e chef·fe d'exploitation de plus de 60 ans). Il s'agit d'un sujet difficile à aborder car très personnel. Il est donc difficile à régler pour les institutions car il y a un besoin de bien connaître les exploitant·e·s, d'avoir établi une relation de confiance. Au niveau de l'installation, les nouveaux porteurs et porteuses de projets sont différent·e·s des ancien·ne·s. Ces acteur·rice·s ne sont souvent pas d'origine agricole, disposent de peu d'expérience et impliquent des besoins de formation conséquents. Il y a ainsi beaucoup de problématiques à régler mais une envie réelle des porteur·euse·s de projet. Nous avons ainsi enregistré plus d'une vingtaine d'installations en 10 ans sur la Métropole.

Lucile Ducler (Département de la Gironde) :

Le Département a lancé un projet sur une propriété départementale, le domaine de Nodris (Médoc), pour installer 1 ou 2 maraîcher·e·s bios sur un foncier de 8 hectares (candidatures avant le 01/09/2020).

Marie-Pierre Fauçère (Bordeaux Mécènes Solidaires) :

Je suis coopératrice à Supercoop et j'interviens également au titre de Bordeaux Mécènes Solidaires car nous avons subventionné des épiceries dont les adhérent·e·s dépendent totalement de la production alimentaire. J'ai des questions par rapport aux installations : les communes ont-elles la possibilité de préempter des ventes de terres agricoles ? En effet, j'ai vu l'exemple de terrains cultivés mis en vente par des agriculteur·rice·s aux plus offrants (bailleurs, promoteurs, ...). Quel est le pouvoir politique et quel pouvoir ont les citoyen·ne·s en matière de préservation des terres agricoles face aux acheteurs privés potentiels ? Quel équilibre est établi, et comment, entre autonomie agricole et terrains dédiés au logement ?

Hélène Dumas (SAFER) :

Je suis chargée de mission installation et collectivité à la SAFER. Pour répondre à votre question, le droit de préemption existe effectivement. La SAFER peut préempter sur une vente à la demande d'un tiers (commune, agriculteur, etc.). C'est un dispositif très encadré par le code rural qui nécessite des motifs (environnementaux, agricoles) à faire valoir. L'équilibre entre usage agricole et résidentiel des terrains est encadré par les documents d'urbanisme. La SAFER peut préempter un site agricole ou environnemental mais uniquement sur des terrains classés comme tels dans les PLU. Si ces terrains sont classés terrains à bâtir dans les documents d'urbanisme, il n'est pas possible de préempter.

Alain De Framond (Bordeaux Métropole) :

Les questions que vous soulevez sur le foncier sont liées, sur la Métropole, au PLUi qui est intercommunal. C'est ce document qui permet de fixer les territoires agricoles, naturels et urbains. Il y a donc des enjeux importants sur cette question de planification urbaine. A la création de la direction de la nature en 2011, un des premiers combats a été de faire respecter et protéger les espaces naturels et agricoles. Nous avons obtenu que le PLU consacre 50% des terres à la nature et à l'agriculture. Cette répartition reste à surveiller et nous verrons lors du prochain PLUi si l'on a respecté ces documents. En effet, des territoires sont plus ou moins engagés dans cette démarche et les positions entre élu·e·s communaux et métropolitains peuvent varier sur ces enjeux.

Marlène Gaspé (AGAP) :

Je suis animatrice à l'AGAP. La première mission de l'AGAP consiste à l'accompagnement des porteur·euse·s de projets à l'installation. Sa seconde mission est de soutenir les paysan·ne·s installé·e·s. Notre travail s'inscrit dans le cadre de la charte de l'agriculture paysanne qui promeut des valeurs écologiques et sociales : les porteur·euse·s de projet qui nous contactent partagent nos valeurs. Ces acteur·rice·s sont majoritairement non-issu·e·s du milieu agricole et tou·te·s en reconversion professionnelle. Nous avons environ une centaine de porteur·euse·s de projets qui se rapprochent chaque année de notre structure. Nous proposons de l'accompagnement collectif à l'installation, au travers de temps d'information, de formation, de visites de fermes, de journées techniques, etc. Nous proposons également un stage pratique de 2 mois (stage paysan) grâce au soutien de Bordeaux Métropole. Nous allons bientôt proposer un parcours de 7 jours dans le but d'accompagner les projets à la maturation pour gagner en viabilité et en pérennité. Nous sommes convaincu·e·s que nous avons à notre disposition des outils adaptés à ces profils particuliers (diversifiés, favorisant les exploitations en agroécologie, à taille humaine, en circuit court, etc.). L'AGAP est une ADEAR et les ADEAR travaillent depuis vingt ans à l'accompagnement spécifique de ces porteur·euse·s de projets qui n'ont

généralement pas hérité d'une culture agricole, qui doivent tout apprendre du métier, trouver une formation adaptée à leur projet, trouver du foncier, etc.

Pendant le confinement, nous avons mis nos activités à l'arrêt mais nous avons maintenu une permanence téléphonique, permettant de proposer du temps d'accompagnement individuel aux porteurs et porteuses de projets. C'est un format qui est enrichissant et permet de répondre plus spécifiquement aux questions et de rediriger vers les acteur·rice·s du territoire en fonction des projets. C'est ainsi une expérience bénéfique que nous souhaiterions développer en mettant en œuvre un dispositif d'accompagnement individuel qui ajoute une réelle plus-value à l'accompagnement des porteur·euse·s de projet. Néanmoins, en tant que seule salariée, il m'est impossible de consacrer du temps à cet accompagnement individuel. Les ADEAR du Limousin et du Béarn disposent de 2 à 3 équivalents temps plein et chaque structure accompagne individuellement une centaine de porteurs et porteuses de projets chaque année. Il y a donc une certaine efficacité que nous pensons pouvoir apporter mais qui nécessite des financements. Nous avons vu qu'il existe des porteurs et porteuses de projet en demande de cette offre de formation, nous connaissons les leviers pour les accompagner mais nous sommes en sous-effectif face aux problématiques qui se posent.

Eléonore Daly (Chambre d'Agriculture de la Gironde) :

Je travaille au PAIT à la Chambre d'Agriculture de Gironde. Le PAIT constitue la porte d'entrée du parcours pour les porteur·euse·s de projet. C'est le lieu où ils et elles vont trouver un certain nombre d'informations, une aide à l'élaboration du projet, un premier contact avec la réalité du métier et les contacts des personnes ressources du monde agricole pour poursuivre leur parcours d'installation. Nous présentons au PAIT les différentes démarches, les aides potentielles et les différents parcours. Nous utilisons deux façons de partager cette information :

- de façon collective : au moyen de réunions d'information sur l'installation en agriculture qui ont lieu toutes les 3 semaines à la Chambre d'Agriculture
- au travers de rendez-vous individuels : pour les porteuses et porteurs de projet plus avancés dans leur projet

Le PAIT rencontre environ 300-400 porteur·euse·s de projets par an. Les projets de maraîchage ont le vent en poupe depuis plusieurs années, ce qui constitue un phénomène d'autant plus accentué par la crise sanitaire. En effet, cette période favorise la prise de conscience d'une réalité par rapport à l'alimentation, à l'environnement et impulse une volonté à de nouveaux porteurs et porteuses de projets de s'inscrire dans une démarche plus durable, en se lançant dans un projet agricole. Au-delà du maraîchage, nous avons beaucoup de porteur·euse·s de projet qui se posent des questions sur leur projet de vie et qui se tournent vers l'agriculture. Ils et elles ne connaissent pas forcément le milieu agricole, les contraintes liées à l'agriculture. Ils et elles n'ont pas forcément une vision de l'agriculture marchande mais ont plutôt à cœur d'adosser ce projet agricole à un projet de vie global ou collectif. La Chambre d'agriculture anime le PAIT et aussi la chaîne du parcours d'installation, c'est-à-dire le centre d'élaboration des PPP (Plans de Professionnalisation Personnalisés). Tout le parcours classique d'une installation d'un·e jeune agriculteur·rice (ou autre) peut se faire au sein de la Chambre d'Agriculture.

Marie-Pierre Faugère (Bordeaux Mécènes Solidaires) :

A la fondation, nous avons vu des réponses à l'appel à projets et deux projets nous ont marqué : Porte-Greffe et les Râteleurs. Ces projets ont un potentiel important en termes de chantier d'insertion en s'appuyant sur l'utilisation de zones de maraîchage en collaboration avec l'ensemble des intervenant·e·s (formations, etc.). Je trouve cela très puissant que ces associations investissent ce domaine.

Jocelyne Delhez (EM France Sud-Ouest) :

Sur les 300-400 projets qui arrivent au PAIT, combien sont des projets en maraîchage ? en maraîchage biologique ? Quelle est la taille moyenne des surfaces dans ces projets ?

Eléonore Daly (Chambre d'Agriculture de la Gironde) :

Il faut faire attention car beaucoup des personnes qui passent au PAIT en sont au stade de la réflexion, cela veut dire que leur projet n'est pas encore nécessairement défini. Pour vous donner une idée du succès du maraîchage, l'an dernier a été la première année où j'ai rencontré plus de porteur·euse·s de projets maraîchage que viticulture, ce qui est exceptionnel pour notre territoire. On compte donc une centaine de projets en maraîchage, qui concernent le plus souvent des petites surfaces (2-3 hectares). Cela implique la problématique de recherche de foncier : pour mener à bien ces projets de maraîchage,

il faut trouver de la surface, le sol doit être favorable à la culture maraîchère et surtout être bien irrigué. Enfin, le/la maraîcher-e doit avoir accès à une habitation pas trop loin des parcelles. Tous ces facteurs font de l'accès au foncier un frein majeur au développement d'activités agricoles (et maraîchères).

Jocelyne Delhez (EM France Sud-Ouest) :

Est-ce qu'il existe des pistes d'accès au foncier, des possibilités de débloquent ces freins ? Il est vrai qu'à proximité de la Métropole il est très compliqué de trouver du foncier, même des petites surfaces.

Stéphanie Privat (Département de la Gironde) :

Le Département lance en effet un appel à projet sur Nodris mais nous avons aussi un projet de couveuse pour des poules pondeuses pour répondre à l'attente de formation de futur-e-s exploitant-e-s. Différentes aides sont disponibles, soit un accompagnement individuel à l'installation dispensé au porteur ou à la porteuse de projet (notamment avec la Chambre d'Agriculture et autres organismes agricoles) en proposant des suivis et en particulier des suivis de trésorerie sur 5 ans aux nouveaux et nouvelles installé-e-s. Nous proposons également des audits bio qui sont favorables à l'installation. Nous avons des aides à l'investissement et au défrichage qui sont non négligeables par rapport à la recherche de foncier pour permettre les travaux de remise en culture une fois le foncier trouvé. Il y a aussi la possibilité de faire du parrainage avec les couveuses pour les exploitant-e-s qui suivent les couvées. Pour la question du foncier, il existe le dispositif de portage foncier. Pour les maraîcher-e-s et éleveur-euse-s en AB ou démarche qualité, le Département peut apporter, en lieu et place d'un organisme bancaire, la garantie de bonne fin du portage (différence entre le prix d'achat et celui de revente par la SAFER). Le principe du portage, c'est que la SAFER achète le foncier et le porte pendant une durée de 5 ans qui peut être renouvelée et tous les loyers versés à la SAFER sont déduits du prix de rétrocession à la fin du portage. Nous demandons une caution de 40% à une banque ou une cave coopérative ou qui peut être assurée par le département (pour le maraîchage bio).

L'outil phare co-porté avec la Métropole est le PEANP, Périmètre de Protection et mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains : c'est celui qui répond le mieux à la spéculation sur les terrains agricoles et naturels car une fois créé, il garantit un zonage agricole et naturel des terrains qui le constituent. Il permet d'établir un droit de préemption au département exercé via la SAFER mais que l'on peut exercer sur la totalité du périmètre et pas seulement sur les terrains qui ont un usage agricole. C'est donc un outil plus large que le droit de préemption SAFER. L'intérêt majeur du PEANP est le programme d'action multi-partenarial animé par Bordeaux Métropole qui permet ensuite de dégager des fonds publics pour installer et consolider les exploitations présentes. Au niveau de la veille foncière, le Département met gratuitement à disposition des adhérent-e-s à Gironde Ressource (Etablissement Public Administratif) l'ensemble des déclarations d'intention que reçoit la SAFER, ce qui permet aux communes et aux EPCI d'avoir une visibilité en temps réel (à quelques jours près) de tout ce qui est soumis par les notaires à la SAFER, d'être au courant des ventes qui pourront avoir lieu dans les 3 mois, et ainsi d'activer ou non le droit de préemption de la SAFER (tout en restant vigilant sur les motifs de préemption explicités tout à l'heure).

Hélène Dumas (SAFER) :

Le foncier, comme le disaient Eléonore et Stéphanie, est une denrée rare, notamment pour le maraîchage qui demande des critères particuliers. On est ici en Gironde sur un territoire et un marché très viticole. La recherche de parcelles maraîchage et élevage soulève plusieurs problématiques : éviter les zones inondables nombreuses en Gironde, avoir accès à la parcelle, avoir un accès à l'eau et à l'électricité. Il faut de plus composer avec une pression foncière avec des prix qui s'élèvent en s'approchant de la métropole (incompatible avec la rentabilité d'une exploitation). Il y a notamment une pression équivalente avec des achats de terrains pour mettre des chevaux en pâture. Le PEANP est un outil très politique et conflictuel dans la mesure où il touche au droit de la propriété foncière mais il a tout de même permis de figer le prix du marché et de sécuriser ces terres. La question foncière est une vraie difficulté mais on essaie malgré tout d'accompagner au maximum les porteur-euse-s de projets. Ces porteur-euse-s qui s'installent sont les plus déterminé-e-s. On essaie aussi de mettre en lien tous les partenaires pour faire converger les faisceaux d'information et participer à la réussite de ces porteur-euse-s de projets.

Véronique Bauget (Terre de Liens Aquitaine) :

Je suis animatrice à Terre de Liens Aquitaine. Il s'agit d'un mouvement d'éducation populaire qui a pour but de rapprocher le monde citadin et rural, en particulier dans le cadre de l'accès facilité au foncier. Le

principe est de mettre en place un circuit court financier, l'épargne citoyenne permettant d'acheter du foncier pour installer de nouveaux porteurs et porteuses de projet en agriculture biologique paysanne. Notre porte d'entrée est le/la candidat-e et son projet, qui doit être prêt à être lancé. Pour autant, on travaille aussi en primo accueil avec tous les partenaires de l'accompagnement agricole pour les orienter, les accompagner et faire aboutir leur projet. Nous avons aussi beaucoup de personnes qui viennent avec une idée et qu'il faut faire cheminer. On peut être une solution d'accès au foncier en complément de tous les dispositifs qui existent et dans la mesure où le/la candidat-e fait le choix non pas de la propriété foncière mais de son usage puisque c'est un bail rural environnemental que l'on signe avec lui ou elle lorsque la ferme est achetée par notre outil financier (foncière Terre de Liens).

Mélodie Thinon (Porte-Greffe) :

Je suis l'animatrice de Porte-Greffe. Nous proposons un dispositif d'accompagnement des personnes qui sont essentiellement non issues du milieu agricole et en reconversion professionnelle, et qui permet de les mettre dans une situation réelle d'activité avec la mise à disposition d'un accompagnement juridique, d'outils de production, etc. Cet accompagnement leur permet de tester leur projet d'installation pendant 1 à 3 ans avec un contrat CAP en limitant les risques. Cela leur permet de rester en sécurité le temps de décider s'ils souhaitent poursuivre, ajuster ou abandonner leur projet. Cela permet également de tester leur projet, de s'acculturer au milieu agricole, de rencontrer un réseau, de lever des freins tels que l'accès au foncier, au capital, etc. Nous disposons de plusieurs sites surtout de maraîchage en Gironde (Blanquefort, Médoc, Pessac).

Morgane Scouarnec (Bordeaux Métropole) :

Deux choses ont été évoquées dans les précédentes interventions, d'une part la question de la multiplicité des interlocuteur-riche-s et la question de l'orientation vers ces interlocuteur-riche-s, avec la problématique de savoir sous quel format on peut les orienter (recensement des interlocuteur-riche-s, document partagé, etc.). Une autre problématique est la question des solutions (comme avec Porte-Greffe) pour mieux connaître le milieu agricole. Est-ce qu'il existe d'autres dispositifs permettant à un-e porteur-euse de projet d'expérimenter son projet, de mieux connaître l'activité et le milieu agricoles ?

Eléonore Daly (Chambre d'Agriculture de la Gironde) :

Effectivement le PAIT travaille avec des partenaires. On remet aux porteur-euse-s de projet un fichier contact à leur arrivée au PAIT pour qu'ils connaissent les acteur-riche-s qui gravitent autour de l'installation et du monde agricole. Ce que je voulais préciser, c'est que beaucoup de NIMA (non-issu-e-s du monde agricoles) sont peu armé-e-s face à la réalité agricole, à la dureté du métier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, on demande aux porteur-euse-s de projet d'avoir au moins 6 mois d'expérience consécutive pour leur permettre de se rendre compte de la réalité du métier, de valider leur projet et de vérifier si ces personnes ont suffisamment de motivation. Cela nous permet d'installer des porteur-euse-s avec plus de chances de succès. L'objectif n'est pas d'installer pour installer mais bien de veiller à la viabilité et à la pérennité des installations que nous réalisons. Il faut que les porteur-euse-s de projets puissent s'installer dans les meilleures conditions possibles, en étant armé-e-s de compétences, pour pouvoir s'inscrire dans la durée et vivre de leur métier.

Florence Amardeilh (Elzeard) :

Je porte un projet qui s'appelle Elzeard. Nous sommes un peu atypiques dans cette conversation car nous sommes informaticien-ne-s. Nous développons des logiciels pour accompagner les agriculteur-riche-s et porteurs et porteuses de projet dans leur activité de production. L'idée est ainsi de travailler sur tout l'itinéraire de la planification jusqu'aux récoltes pour pouvoir assurer l'organisation des équipes, des tâches, des interventions, gérer les aléas et notamment sur tout l'aspect, en maraîchage diversifié, de pouvoir optimiser les calendriers de production et plans d'assolement avec des suggestions. Nous cherchons aussi à voir comment ces outils numériques peuvent être utiles pour cartographier les réseaux d'acteur-riche-s, partager l'information, partager des résultats d'expérimentation ou de pratiques via une base de connaissance ouverte et partagée. Nous cherchons à voir comment ces nouveaux porteurs et porteuses sont enclins à utiliser des applications, selon quelles conditions de confiance et de transparence. Nos ateliers menés sur le terrain auprès de producteur-riche-s installé-e-s ou de porteur-euse-s de projet ont montré que ces outils permettraient de combler certains besoins, d'être plus informé-e-s et relié-e-s y compris entre eux. Ce sont des actions que l'on souhaite expérimenter à plus grande échelle pour voir nos apports sur l'installation et la pérennité des installations et se positionner comme un autre outil pour les porteur-euse-s de projets.

Marlène Gaspé (AGAP) :

En complément avec le stage de 6 mois proposé par la Chambre d'Agriculture dans le cadre du parcours aidé, nous proposons des stages de deux mois qui sont plus courts mais flexibles pour les porteur-euse-s de projets. Nous avons aussi les espaces-tests qui permettent de développer la pratique du métier. Ce sont des dispositifs qui ont des modalités différentes et peuvent être complémentaires. **La question du salariat pourrait également se poser et être pertinente. Les agriculteur-rice-s n'ont pas toujours la possibilité d'engager des salarié-e-s, il s'agit peut-être d'une piste à creuser.** Pour l'installation et la consolidation de connaissances à même de favoriser l'installation de personnes ayant bien compris l'ensemble des enjeux et des compétences à mobiliser, nous sommes aussi obligé-e-s de nous appuyer sur ceux qui existent déjà et qui luttent eux-mêmes pour leur pérennité. Les dégâts climatiques fragilisent les exploitations. Les risques sont assumés par les agriculteur-rice-s seul-e-s pour l'instant. Ces risques ne pourraient-ils pas être mieux considérés, les exploitant-e-s mieux soutenu-e-s en cas de dégât climatique ? Il n'existe pas d'assurance, en tout cas pour les maraîcher-e-s en cas d'inondations, d'envols de serres, etc. **Je pense qu'il faut prendre en compte une complémentarité entre la préparation pré-installation, le soutien post-installation et la pérennité des fermes face aux nombreux aléas qui les touchent. Peut-on réfléchir à une forme de soutien collectif public sur cette thématique ?**

Delphine Ecouellan (Bio Nouvelle Aquitaine/ Agrobio) :

Pour revenir sur le rôle des collectivités, on se rend compte aujourd'hui que les collectivités souhaitent installer les porteur-euse-s de projets avec des kits complets (parcelle, serre, etc.) mais on réalise que les porteur-euse-s souhaitent créer leur propre environnement et choisir ce dont ils ont besoin. Je m'interroge ainsi sur le rôle des collectivités dans ces installations. En parallèle de cela, je voulais dire que **nous avons un travail prévu avec les collectivités (rencontre territoire) sur ces thématiques de conversion, transmission et installation. Nous élaborons également une revue deux fois par an à destination des collectivités dont la prochaine portera sur ces thématiques.** Il y aura certainement des pistes à travers cette revue.

Hélène Dumas (SAFER) :

Les collectivités ont à cœur d'installer des producteur-rice-s et maraîcher-e-s sur leurs territoires. La vision que j'en ai c'est effectivement que les porteur-euse-s savent ce qu'ils veulent et souhaitent maîtriser leur projet. Cela passe aussi bien souvent par la volonté des porteur-euse-s d'être propriétaires de leur foncier et de construire leur habitation sur ces terrains. En ce sens, nous avons une convention avec la région pour faciliter l'installation. On parlait de la difficulté de trouver du foncier mais parfois on dispose du foncier et l'on a du mal à trouver le/la porteur-euse de projet au bon moment. Ce qui est difficile c'est de mettre en concordance foncier et porteur-euse-s de projet au bon endroit et au bon moment. **Le principe du stockage avec la Région, c'est que lorsque la SAFER ou les partenaires détectent un bien foncier qui pourrait correspondre à un projet d'installation, il devient possible d'acheter le foncier sur une durée de stockage de trois ans : cela laisse le temps de trouver le/la porteur-euse de projet qui correspondra au terrain et aux aspirations de la collectivité, afin que cela s'inscrive dans un projet de territoire.** La Région finance les frais d'acquisition et le frais de stockage. A la SAFER et avec la Chambre d'agriculture, nous avons réfléchi à la mise en place d'un conventionnement avec les collectivités pour voir comment les collectivités pourraient abonder à ce dispositif (par exemple en entretenant les bâtiments qui sont présents sur ces fonciers, en défrichant les terrains, en amenant les réseaux d'eau et d'électricité, en participant à un accompagnement plus global : place sur un marché, communication, mise en lien avec les réseaux de vente, etc.). Pour l'instant il n'y a pas d'expérimentation de ce dispositif, on en est à l'étape de projet mais on pourra mettre cet outil en marche et en identifier les leviers quand il sera appliqué à un foncier. Je trouve cet outil pertinent dans la mesure où il permet de répondre au besoin des porteur-euse-s de projet d'être propriétaires de leur foncier, de mener le projet de la façon dont ils le souhaitent, et cela permet à la collectivité de participer à sa vision du territoire, à sélectionner les porteur-euse-s qui s'inscrivent dans sa vision d'aménagement du territoire.

Delphine Ecouellan (Bio Nouvelle Aquitaine/ Agrobio) :

Toujours sur les pistes concrètes, nous nous demandons s'il serait intéressant de **mettre en place des groupes de travail entre cédant-e-s, porteur-euse-s de projets et collectivités pour permettre de rassembler ces acteur-rice-s, de voir les contraintes de chacun, de discuter de ce qui peut être fait dans les territoires où le foncier existe.** Je pense qu'il serait utile de regrouper ces trois types d'acteurs.

Hélène Dumas (SAFER) :

Tout à fait et effectivement, c'est ce qui commence à être mis en place via les **projets alimentaires territoriaux (PAT)**. Typiquement, je travaille avec le Pôle Territorial de l'entre-deux-mers et la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) qui commencent à avancer dans leurs projets alimentaires et c'est exactement ça qui est mis en avant. On parle de la difficulté de trouver du foncier mais parfois cela peut aussi être la difficulté de trouver les porteur-euse-s de projet, de lister de l'information qui est dispatchée : **ce qui est primordial dans ces PAT c'est d'abord d'améliorer ce partage d'information**. On a mis en place un **groupe foncier territorial** sur la CCE qui est composé d'acteur-riche-s agricoles et d'élu-e-s au niveau local qui ont des faisceaux d'information différents ce qui nous permet de les rapprocher. Vous parliez toute à l'heure de transmission et effectivement, au fil de ces discussions et plus on avance dans la construction de ces PAT et plus la question de la transmission s'impose parce qu'on essaie de mobiliser du foncier non exploité mais il y a également de nombreux exploitants et exploitantes qui vont bientôt partir et qui ne trouvent pas de solutions qui correspondent à ce qu'ils ou elles faisaient. Aujourd'hui, on a des porteur-euse-s de projet qui ont des projets différents et les collectivités doivent apporter toute leur énergie sur cette transmission et inventer de nouvelles choses. Le problème de la transmission, c'est aussi que les propriétés se vendent dans leur intégralité avec des bâtiments qui ont un poids financier très important pour les porteur-euse-s de projet, qui ne sont pas forcément adaptés à ce qu'ils ou elles veulent faire, qui ne sont plus aux normes, etc. Il faut réfléchir à ce qu'on peut faire de ces bâtiments. On en est à une étape très intéressante de ces PAT car on défriche. Plus on avance, plus cette question de la transmission s'impose.

Marlène Gaspé (AGAP) :

Pour rebondir sur ce que dit Hélène, la question de mettre en relation porteur-euse-s de projets et cédant-e-s est importante mais **il faut passer du temps en amont à travailler à la transmission et rendre les exploitations qui ne le sont pas transmissibles**. C'est un travail au cas par cas. Il va falloir **déverrouiller les freins juridiques, administratifs, humains** et aller jusqu'à la question des arrangements de famille en amont, savoir s'ils quittent le logement, etc. L'AFOCG travaille sur cette thématique de la cessation d'activité avec une formation. Encore une fois on peut voir qu'il y a des partenaires qui proposent des bouts de solutions et **il y a un besoin de donner cohérence et visibilité sur tout ce qu'on propose. Une fois cette offre identifiée, on pourra identifier les manques et mettre en valeur des parcours d'installation et de transmission visibles**.

Eléonore Daly (Chambre d'Agriculture de la Gironde) :

Au niveau de la transmission, on propose également un accompagnement. On a effectivement ce volet transmission ou le/la porteur-euse de projet peut s'adresser au PAIT. Les cédant-e-s peuvent rencontrer des conseiller-e-s spécialisé-e-s pour évoquer ces questions. Nous avons également un outil de répertoire pour mettre en lien cédant-e-s et porteur-euse-s de projets sur le site <https://www.repertoireinstallation.com/>. C'est un outil dévolu aux chambres d'agriculture et chacune dispose de son répertoire. Nous organisons également **le Printemps de la transmission** chaque année en mars qui constitue un temps d'information collectif sur la transmission d'une demi-journée à une journée. Il rassemble les "interlocuteur-riche-s légitimes" de la transmission et les cédant-e-s exploitant-e-s pour parler des différents outils qui existent pour transmettre. Ces interlocuteur-riche-s sont la SAFER, la MSA (aspects retraite), la juriste (aspects transmission du patrimoine) et la Chambre d'Agriculture (outils d'accompagnement, de réflexion). Ces formules pourront évoluer. Pour vous donner une idée de la difficulté à mobiliser sur ce sujet, nous convions tou-te-s les agriculteur-riche-s de plus 55 ans, c'est-à-dire que 2500 courriers sont envoyés pour seulement une cinquantaine de participant-e-s. En novembre, nous organisons **la quinzaine de la transmission** pour communiquer sur ces enjeux et recevoir les acteur-riche-s en besoin d'information. On accompagne également à la carte les exploitant-e-s qui se posent des questions sur cette thématique. La transmission est comme on l'a évoqué un enjeu difficile à gérer en collectif car chaque cédant-e est unique et qu'il y a beaucoup de tabou sur ces questions. Des agriculteur-riche-s n'ont pas assez cheminé sur ces questions d'où le bénéfice des formations en amont évoquées par Marlène, bien qu'il y ait assez peu d'acteur-riche-s qui pensent en avoir besoin et qui se retrouvent démuni-e-s au moment de la transmission et font marche arrière (pas sûr-e-s de vouloir céder, envie de garder des terres en constructible, pas de volonté de céder le terrain de leur vivant, etc.).

Véronique Bauget (Terre de Liens Aquitaine) :

**Peut-on imaginer mettre en place des temps spécifiques à la question de la transmission à Bordeaux Métropole pour les exploitations (hors viticulteur-riche-s) ?** On sait en effet qu'il est toujours plus facile de transmettre une exploitation que d'en créer une *ex nihilo* et qu'il s'agit d'un sujet



de plus en plus prégnant. De notre côté, les offres foncières que l'on reçoit de plus en plus sont des offres de cédant-e-s qui ont fait leur cheminement, qui ont leur projet de retraite bouclé. Nous avons de plus en plus d'offres de cédant-e-s qui ont été accompagné-e-s pour cadrer ce qu'ils peuvent transmettre et comment. On pourrait faire un travail avec les cédant-e-s volontaires de Bordeaux Métropole. On sait que la géographie et le temps comptent beaucoup pour la participation des exploitant-e-s, **on pourrait ainsi aller sur site d'un-e cédant-e avancé-e dans son cheminement et inviter d'autres cédant-e-s à participer à un travail, à des réunions d'information sur la transmission.**

Alain De Framond (Bordeaux Métropole) :

Pour rebondir sur ce point, nous avons fait une action avec la Chambre d'Agriculture sur ces questions et nous avons été surpris de la faiblesse des résultats. En effet, soit le/la cédant-e est clair-e dans son cheminement et a un vrai projet de retraite et de transmission, et à ce moment-là on a des solutions à lui apporter ; soit ce n'est pas le cas et à ce moment-là c'est très compliqué d'agir. Si on arrive à mettre un-e cédant-e autour de la table avec des partenaires, c'est déjà une belle avancée. Cette démarche auprès des exploitant-e-s avait donné un retour positif d'une seule personne qui voulait bien discuter de cette question sur l'ensemble des exploitations de Bordeaux Métropole. Il s'agit en effet d'un sujet difficile car les repreneur-euse-s potentiel-le-s sont culturellement différent-e-s des cédant-e-s et ont peu de ressources financières. Nous sommes conscient-e-s du problème mais nous avons peu de solutions. C'est un sujet grave car le nombre d'exploitations sur le territoire est en chute libre. Au niveau de Bordeaux Métropole, on a plusieurs pistes. La première est que nous disposons de grandes zones agricoles comme le PEANP, la Presqu'île, etc. Ce qui est important c'est que nous puissions exercer notre premier métier qui est l'aménagement du territoire. Ce que l'on essaie de faire, c'est de **faire admettre qu'un PEANP soit une zone d'activité économique comme une autre. Dès lors, la Métropole aménagera et mettra les moyens nécessaires pour rendre exploitable le territoire agricole.** De ce fait là je pense que l'on trouvera des porteur-euse-s de projets. Il s'agit d'une première piste mais en questionnement. Une deuxième piste évoquée est effectivement **la valorisation des terrains publics** sur lequel il y a un véritable travail à faire. Bordeaux Métropole passe des contrats avec les communes intéressées pour identifier les terres disponibles et les remettre en état d'exploitation (défrichage, eau, nivellement, ...). Nous avons donc cette possibilité au sein des collectivités de proposer des installations sur des terrains publics et en espérant inspirer les terrains privés.

Véronique Bauget (Terre de Liens Aquitaine) :

Je réitère le fait qu'il faut aussi que la profession agricole soit engagée dans l'avenir de l'activité agricole et les cédant-e-s ont leur place là-dedans. Les cédant-e-s sont aussi citoyen-ne-s et peuvent contribuer à ce qu'il y ait une vie économique sur ces parcelles. Il y a beaucoup de travail pour reconvertir les terres publiques alors qu'il y a des fermes en fonctionnement qui pourraient être requalifiées ou recomposées pour être transmises, pour lesquelles la terre mérite d'être travaillée dans la continuité.

Alain De Framond (Bordeaux Métropole) :

Pour vous donner un exemple de la complexité de cette question, nous avons à Bruges une exploitation maraîchère de 9 hectares dont les propriétaires sont à la retraite mais refusent de céder. Nous attendant une reprise depuis 3-4 ans mais sommes bloqués par les cédants. Nous pouvons faire appel à la SAFER ou à tous les organismes de gestion du foncier, sans volonté de transmettre, nous ne pouvons rien faire.

Sandra Desmoulin (Agricultrice) :

Je suis une exploitante installée depuis un an à Listrac. J'étais non-issu du monde agricole. J'ai réalisé une formation au CFPPA de Blanquefort pour obtenir un diplôme de niveau 4 qui confère un statut d'exploitante principale : cela permet d'entrer dans le cadre de l'exploitation aidée et de demander la DJA (Dotation jeune agriculteur). Je me suis installée en maraîchage et en atelier poule pondeuse. Avant cela, j'ai pu participer au dispositif d'espace test pendant 2 ans via Porte-greffe et l'espace test de Tanaïs de Blanquefort. J'ai donc pu expérimenter plusieurs dispositifs d'accompagnement à l'installation. Je suis passée par l'AGAP dès le début de mon parcours d'installation car je suis rentrée dans des réseaux via les stages qui m'ont amenée à connaître la structure dont la formule d'accompagnement et de formation me plaisait beaucoup (échange d'informations, réseau de connaissances et de formateur-riche-s, dispositifs tels que les "cafés installation" et "De l'idée au projet", etc.). Je me suis constitué un réseau de connaissances et d'acteur-riche-s à travers ce milieu-là. Pour moi ces éléments sont liés, c'est une nébuleuse qui s'est constituée autour de ça. **Cela m'a permis d'avoir accès à l'espace test, de rencontrer un réseau de professionnels chez qui j'ai pu expérimenter, en travaillant et en faisant des stages. J'ai pu accéder à un accompagnement pour**

**acquérir les connaissances formelles et informelles nécessaires, ainsi que pour trouver du foncier. Tous ces différents dispositifs m'ont permis de construire et mettre en œuvre ma stratégie d'installation.**

Alain De Framond (Bordeaux Métropole) :

Qu'est-ce que Porte-greffe vous a apporté le plus dans votre parcours ?

Sandra Desmoulin (Agricultrice) :

Je pense que sans ces deux ans d'espace test, je ne me serais pas installée, je n'aurais pas eu la même légitimité à me sentir prête. Ces deux ans m'ont permis de tester une production en autonomie, des modes de commercialisation, de m'insérer sur le territoire, etc. Sur les manques éventuels sur mon parcours d'installation, je dirais que si je n'avais pas eu accès à la connaissance de l'espace-test et de l'AGAP (via mes relations personnelles et dans ma formation), je n'aurais pas eu le même parcours et me serais démobilitée rapidement. Le centre de formation dans lequel j'étais ne nous a pas orienté-e-s vers ces dispositifs, cela s'est fait de manière informelle. Je pense que les centres de formations doivent être davantage moteurs pour orienter vers ce type de dispositifs ou d'acteur-riche-s. Sur le contenu des formations, il faudrait multiplier la pratique et les rencontres avec les acteur-riche-s installé-e-s à plusieurs étapes de leur parcours pour bien prendre en compte la réalité sous-tendue derrière un parcours d'installation. Ce sont les formations de l'AGAP qui m'ont permis de compléter des lacunes de la formation classique du CFPPA : veille foncière, créer un prévisionnel financier et économique, concrétisation du projet d'installation, etc. Ce sont des éléments que l'on retrouve quand on passe au PAIT, on nous fournit un livret qui nous permet de définir nos objectifs personnels et professionnels, mais sans passer par le PAIT, on n'a pas accès à ses informations. Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui selon leur profil (leur âge, etc.) ne vont pas passer par le même parcours balisé et manquer ces informations.

Hélène Dumas (SAFER) :

Pour rebondir sur les échanges et le rôle de la SAFER : nous recevons régulièrement des porteur-euse-s de projets, et nous ne disposons pas de beaucoup plus d'information sur les porteur-euse-s que celles qu'ils nous fournissent eux-mêmes ou elles-mêmes. Notre objectif étant de faire des installations réussies qui soient pérennes dans le temps, nous cherchons donc à installer des porteur-euse-s solides. **Cette formule d'espace-test est rassurante pour nous car nous savons que les porteur-euse-s ont pu expérimenter toute la palette des activités d'un-e agriculteur-riche, qu'ils ont pu tester les difficultés du métier.** Cela nous fournit des gages sur leur sérieux et leur solidité, la viabilité de leur projet. C'est ainsi qu'on a pu trouver des terrains pour l'installation de 4 porteur-euse-s de projets qui sortaient d'espace-test.

Morgane Scouarnec (Bordeaux Métropole) :

Quelle visibilité avez-vous sur ces nouvelles installations ? Faites-vous un suivi pour vous assurer de leur situation et de leur viabilité ?

Eléonore Daly (Chambre d'Agriculture de la Gironde) :

Lors des installations « jeunes agriculteur-riche-s », nous réalisons effectivement un suivi. Il s'agit d'un suivi plutôt administratif qui est obligatoire car on est dans un système d'engagement (respect du plan d'entreprise prévu sur une durée de 4 ans). Il y a également la possibilité de réaliser un suivi technique avec Alexis Naullet, conseiller en maraîchage qui travaille pour l'ATFL (Association Technique Fruits et Légumes), Agrobio et la Chambre d'Agriculture. Ce conseiller assure un suivi technique sur l'amendement, l'irrigation, l'usage des phytos, etc.

Marlène Gaspé (AGAP) :

L'AGAP fait partie du comité de pilotage de **MicroAgri 2**. MicroAgri 1 a étudié pendant 3 ans les micro fermes de Gironde : exploitations gérées par des personnes en reconversion, sur des productions diversifiées, c'est-à-dire sur les profils de porteur-euse-s de projet dont on parle aujourd'hui. Le programme MicroAgri lance une deuxième édition, pour une durée de 3 ans. Le COPIL est composé de plusieurs parties prenantes (agriculteur-riche-s, chercheur-ses, Maison des Paysans, les espaces-test, etc.). L'idée est de travailler sur la question de l'accompagnement post-installation sur les 5 premières années (les plus critiques pour la pérennisation des entreprises agricoles). L'hypothèse du programme (encore en construction) est de **réfléchir à la mise en place d'un compagnonnage étroit** (forme de tutorat) **entre exploitant-e installé-e et nouvel-le installé-e**. Le dispositif sera testé sur la Dordogne et la Gironde.

Florence Amardeilh (Elzeard) :

Pour rebondir sur les propos de Marlène sur le compagnonnage, je trouve ce dispositif très intéressant. On a eu également cette remontée d'information au cours de nos ateliers de co-développement avec les porteur-euse-s de projet et des producteur-riche-s installé-e-s. Les exploitant-e-s installé-e-s et expérimenté-e-s avaient à cœur d'aider et d'accompagner à l'installation de nouveaux arrivants. Ils et elles considèrent avoir une dette auprès des personnes qui les ont aidé-e-s. On a envisagé ce dispositif à partir d'un partage d'informations et de pratiques sur un portail web mais il est effectivement possible d'aller plus loin en mettant en place un dispositif dédié à cela. Cependant, cela pose des questions quant au temps disponible des agriculteur-riche-s pour faire cet accompagnement sachant qu'ils et elles sont très occupé-e-s dans leurs propres parcelles.

Jocelyne Delhez (EM France Sud-Ouest) :

Pour revenir sur ce que dit Florence, EM France Sud-Ouest est en cours de recherche de foncier pour mettre en place une ferme de démonstration des EM dans l'agriculture biologique. Nous faisons cependant face à un problème de manque de fonds pour l'instant. C'est un projet qui permettrait de faire de la formation pour montrer des modes de production alternatifs (sans pesticides) avec des micro-organismes, et nous cherchons un terrain pour cela.

Hélène Dumas (SAFER) :

Pour répondre à Jocelyne, je vous avais transmis un appel à candidature sur le PEANP des Jalles pour répondre à votre demande, on pourra effectivement en parler de nouveau après la réunion.

Morgane Scouarnec (Bordeaux Métropole) :

Il serait intéressant maintenant de savoir comment Bordeaux Métropole et le CCGAD peuvent se positionner sur ces enjeux, les pistes d'actions que nous pouvons mettre en place. Avez-vous des suggestions ?

Marlène Gaspé (AGAP) :

Par rapport aux actions ou aux suites à donner, j'avais une question pour Eléonore. Le livret que vous distribuez au PAIT avec la liste des acteur-riche-s en Gironde peut-il être diffusé dans nos structures ? Nous avons des porteur-euse-s de projets qui arrivent chez nous sans être passé-e-s par le PAIT, qui ne connaissent pas les acteur-riche-s et qui ont besoin d'être redirigé-e-s. Peut-être que nous gagnerions en efficience si une liste des acteur-riche-s commune pouvait être diffusée ou créée, effectivement comme un Wikipédia local de l'Agriculture. Ces informations pourraient être affichées sur les sites du Département, de Bordeaux Métropole, sur nos sites à tous, de façon à faire circuler l'information pour les porteur-euse-s de projet qui ne vont pas en premier au PAIT.

Eléonore Daly (Chambre d'Agriculture de la Gironde) :

Le document que je remets n'est pas un livret qui précise les activités menées par chaque structure ressources mais seulement des contacts utiles avec le nom de l'animateur, de sa structure et ses coordonnées. C'est ensuite au cours de nos discussions que l'on vient souligner les contacts les plus utiles dans le parcours en fonction du projet et du profil de la porteuse ou du porteur de projet.

Marlène Gaspé (AGAP) :

**Un premier travail, le plus simple et rapide à mettre en marche, serait justement de compiler ces informations sur le rôle des acteur-riche-s et leur contact, de façon appréhendable sans explication et disponible pour tou-te-s.** Pourrait-on travailler cela dans le cadre du CCGAD ?

Florence Amardeilh (Elzeard) :

**Ce travail de diffusion de savoirs, de pratiques, de réalisation d'une cartographie des actrices et acteurs locaux, etc. entre justement dans le cadre de notre projet la Serre des Savoirs que l'on souhaite mener en commun avec vous,** dans le but de créer une base de données à la Wikipédia accessible librement. On propose de travailler sur ce sujet avec toutes personnes intéressées pour diffuser ces informations aux porteur-euse-s de projets, aux producteur-riche-s installé-e-s et autres acteur-riche-s de la filière. Nous avons un cahier des charges de cette Serre des Savoirs que nous pouvons partager.

Eléonore Daly (Chambre d'Agriculture de la Gironde) :

Il existe un guide de l'installation sur les démarches et les différentes aides. Il n'y a donc effectivement pas de petit livret qui pourrait montrer toutes les structures existantes. La difficulté reste de proposer un document synthétique car chacun-e d'entre nous dans nos structures ne devons pas proposer une liste immense des actions menées. L'idée serait d'aller au plus simple avec une fiche synthèse qui présente les actrices et acteurs locaux girondins qui peuvent être trouvé-e-s, en mettant par exemple trois objectifs ou missions principales avec les coordonnées de l'animateur-riche.

Hélène Dumas (SAFER) :

Je suis d'accord, je pense que cela doit être un document assez succinct et que l'on pourrait intégrer cette précision au guide de l'installation déjà existant.

Morgane Scouarnec (Bordeaux Métropole) :

**Nous pouvons donc acter l'idée d'un premier document recensant les acteur-riche-s et dispositifs girondins pour l'installation et la transmission, à travailler en lien avec le projet de Serre des savoirs, et qui pourrait être partagé avec les différents partenaires.** Il faudra que l'on décide si l'on souhaite organiser ce document par types d'acteur-riche-s, en fonction de ce qu'ils proposent ou bien par étapes du parcours d'installation. On est donc dans une première étape d'action et d'information pour orienter vers des dispositifs pertinents au regard des besoins et des projets. Sur la question de la transmission, comment peut-on travailler avec la Chambre d'agriculture ? **Pourrait-on valoriser des parcours de transmission qui ont déjà existé pour encourager d'autres cédant-e-s à s'engager ?**

Eléonore Daly (Chambre d'Agriculture de la Gironde) :

Je ne suis pas positionnée sur les enjeux de transmission à la chambre d'agriculture. J'en parlerai avec ma collègue chargée de ces enjeux pour voir ses disponibilités pour mener des projets supplémentaires par rapport à ce qui existe déjà, car humainement nous n'avons pas beaucoup de moyens.

Florence Amardeilh (Elzeard) :

Je voulais revenir sur l'expérience de Sandra sur son parcours et les stratégies évoquées pour pouvoir s'installer et pérenniser son activité. Je pense qu'il serait intéressant de **mener une enquête auprès des producteur-riche-s installé-e-s (récemment ou non) pour mieux comprendre les différents parcours d'installation, connaître les difficultés rencontrées par les porteur-euse-s de projet au cours de leur parcours et identifier des leviers.** Il serait intéressant d'avoir cette remontée d'information. Cela se fait peut-être déjà dans les différentes structures (AGAP, PAIT, SAFER, etc.) mais ce serait pertinent d'avoir cette information directement auprès des producteur-riche-s installé-e-s.

Sandra Desmoulin (Agricultrice) :

Il y a des départements (ex : Normandie) où de grosses enquêtes et études ont été produites sur ce sujet selon les types de fermes, les profils des porteur-euse-s, etc. Est-ce qu'il est possible d'imaginer que les collectivités mettent en œuvre un affichage public sur ces questions ? Les collectivités peuvent-elles répertorier les exploitations qui seront à reprendre sur leur territoire ? Ce n'est pas tant pour aider les porteur-euse-s de projet dans leur recherche de foncier que pour faire se croiser ces gens qui ne communiquent pas entre eux car ils ne sont pas du même milieu, qu'ils n'ont pas accès aux interactions. On le voit dans le Médoc par exemple, j'ai pu discuter avec des vigneronnes proches de la retraite qui ne connaissent pas du tout ces circuits comme l'AGAP, le PAIT, les espaces-test, etc. Ce ne sont pas encore des codes qu'ils connaissent. Il y a un besoin de mettre en lien des acteurs, de réaliser ce travail de relai de l'information pour que ces mondes communiquent. Il y a à la fois un choc des générations, des manières d'être agriculteur-riche ou paysan-riche, il y a vraiment des bulles qui ne communiquent pas.

Morgane Scouarnec (Bordeaux Métropole) :

Nous avons entamé un travail avec la Chambre régionale d'agriculture dans le cadre du Salon de l'Agriculture qui a malheureusement été annulé en raison du confinement. Cela pourrait néanmoins être une thématique que l'on porte au Salon de l'Agriculture l'an prochain. Nous pourrions essayer d'y valoriser ces types de parcours, de créer du dialogue à l'occasion d'un événement.

Alain De Framond (Bordeaux Métropole) :

En effet, c'est vrai que sur ce sujet-là nous n'avons pas beaucoup de choses à proposer en plus. Je crois qu'il faut réfléchir à des nouveaux moyens de toucher des entrepreneur-euse-s en fin de carrière. Dans l'expérience réalisée avec la Chambre nous avons envoyé des invitations avec des en-tête Bordeaux Métropole car certain-e-s producteur-riche-s peuvent ne pas apprécier la Chambre mais

beaucoup d'exploitant-e-s n'apprécient pas plus Bordeaux Métropole. C'est donc complexe. Je n'ai pas la solution mais je pense en effet qu'on doit y réfléchir et relancer ce débat qui est effectivement prioritaire.

Sandra Desmoulin (Agricultrice) :

Une idée que j'ai pu mettre en œuvre pendant mon parcours était d'aller voir les collectivités. Je pense que l'on pourrait travailler avec les communes et les collectivités pour communiquer sur le foncier disponible, les transmissions en cours, les futures reprises, etc. qui pourraient rentrer dans la communication publique au même titre que les campagnes d'affichage des panneaux communaux qui sont d'intérêt général.

Hélène Dumas (SAFER) :

Je voulais préciser que le sujet de la transmission est très sensible. Les futur-e-s cédant-e-s n'apprécient pas de voir ces informations sur la place publique. La difficulté principale est d'arriver à mobiliser les cédant-e-s aux travers de différents dispositifs (Printemps de la transmission, etc.). Imaginer un affichage public sur la transmission serait assez mal vécu à mon avis. Des outils publics existent déjà comme le répertoire de la Chambre d'Agriculture et tous les appels à candidatures SAFER en ligne, etc.

***Retrouvez le relevé de décision en page 1.***

NB : Suite au groupe de travail nous a été transmise l'étude régionale réalisée en 2019 par Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine et la DRAAF Nouvelle-Aquitaine portant sur l'installation et la transmission en agriculture : la présentation, le pré-rapport et le rapport de l'étude sont disponibles [sur le site de la DRAAF](#).